

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq  
Le mercredi 21 mai à 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**.

### Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, HOFFER Marie-Hélène.

Messieurs : BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme DAUDRÉ Sibylle donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège  
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe  
M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle  
M. BAILLY Maxime donne pouvoir à M. MOURET Stéphane

Secrétaire : BARON Claudine

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prendre une décision modificative pour donner suite à la nouvelle procédure pour l'encaissement de la taxe de séjour avec le SGC de Garges.

En qualité de collectivités percevant des taxes de séjour et afin d'harmoniser les pratiques, le SGC de Garges souhaite que le traitement des paiements relatifs à ces taxes s'effectue ainsi :

Les sommes sont encaissées au P503 pour la totalité. La commune émet le titre dans sa globalité et en contrepartie émet un mandat au 73918 par trimestre, semestre ou annuel pour le cumul des sommes à reverser.

Ces écritures au 73918 n'étaient pas prévues au BP 2025, il convient donc d'approuver les écritures suivantes :

| Fonctionnement     |            |                    |            |
|--------------------|------------|--------------------|------------|
| Chapitre/article   | Dépenses   | Chapitre/article   | Recettes   |
| Chapitre 014/73918 | 270 000,00 | Chapitre 73/731721 | 270 000,00 |
| Total              | 270 000,00 |                    | 270 000,00 |

### *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

1/ Autorise Monsieur le Maire à prendre la décision modificative n°1 sur le budget primitif 2025 et passer les écritures comme notées ci-dessus.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Frédéric MOIZARD



AFFICHE le :

28/05/2025

TRANSMIS le :

28/05/2025

### NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 17

### OBJET :

Décision modificative n°1 au BP  
2025